

Bonsoir à tous,

Encore une information, complémentaire à celles que nous vous avons adressées hier.

Mme Lynch nous a confirmé aujourd'hui par mail et donc de manière officielle l'accord du PDG M. Alaux sur notre « contre-proposition » à propos de la redevance 2019. Elle ajoute que la mairie de Vendays vient de les contacter dans la perspective d'un avenant afin de modifier la situation des bungalows en fin de bail.

Pour rappel, le nouveau bail signé cette année entre la municipalité et la SOCNAT nous impose le « démontage à notre charge de nos bungalows en cas de fin de bail ». La direction du CHM a en outre repris cette rédaction dans ses projets de nouveaux contrats. Les associations ont été unanimes pour s'opposer à cette mesure inadmissible qui n'était pas présente dans le précédent bail.

Nous avons obtenu, à l'occasion de la réunion de concertation du 23 octobre, l'engagement de la direction de supprimer cette clause abusive des nouveaux contrats. Elle demeure toutefois présente dans le nouveau bail. Manifestement, nos interventions répétées auprès de la municipalité ainsi que celles de l'ANM ont portées leurs fruits. Madame Lynch a pris l'engagement de conclure cet avenant dans le premier trimestre 2019.

Une avancée importante supplémentaire à mettre à l'actif de l'action des associations sur un point de blocage essentiel. Reste bien sûr à suivre de très près la mise en application concrète de tous les engagements pris par la direction.

Le bureau de RSN